

### Réhabilitation de la mare communale de Motteville

Le projet de réhabilitation de la mare communale de Motteville fait partie des actions du plan de restauration des mares du SMBV initié en 2016.

Vous trouverez ci-dessous les 6 points d'argumentations, qui ont poussé le Syndicat à soutenir la commune de Motteville sur ce projet.

#### • Intégrée à un réseau de mares existant

Cette grande mare située très en amont du bassin versant de la Rançon fait partie d'un réseau de mares présentes sur le territoire communal de Motteville. Cette mare, au centre du village, est une zone qui permet la migration des amphibiens et des odonates entre les mares situées au Nord et au Sud de la commune.



#### • Qualité des eaux et des milieux

Cette mare récupérerait il y a encore quelques années les eaux de traitement de la station d'épuration située au Sud-Est de la mare. Depuis les derniers aménagements de la communauté de communes, notamment la création d'une zone d'infiltration au niveau du hameau du Pré, les eaux usées ne se jettent plus dans la mare communale.

Cette situation à deux effets sur l'environnement de la mare :

1 / Les eaux usées étant redirigées ailleurs participent à l'amélioration de la qualité de l'eau de la mare et de ses habitats.

2 / La déconnexion de l'alimentation en eau favorise, en période estivale, un assèchement de la mare, qui peut être assez sévère en période de sécheresse. Cet assèchement est d'autant plus accentué que la mare, fortement envasée, ne possède pas de zone profonde mais un plancher uniforme très vaseux, n'excédant pas 30 cm de profondeur d'eau en période humide normale.

Le projet prévoit un curage de la mare afin de retrouver une profondeur plus importante et diversifiée, et ainsi offrir aux milieux aquatiques et à leurs habitants, une zone en eau toute l'année.

# Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Le projet prévoit également une réduction de la surface totale de la mare de 4 513 m<sup>2</sup> à 2 366 m<sup>2</sup> afin de concentrer le volume d'eau et offrir la possibilité de travailler sur la réalisation d'une mise en pente douce de la berge. Cette solution permet également

de valoriser une partie de la mare en zone de stockage des vases, ce qui permet de réduire drastiquement le bilan carbone de l'opération, en évitant d'exporter les produits de curage en dehors du site.

## • Les peupliers

La mare est depuis plusieurs décennies, entourée de 90 peupliers faisant office de ripisylve. Ces peupliers vieillissants participent largement à la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et rivulaires de la mare. Le projet prévoit de supprimer la totalité des peupliers en les revalorisant dans le cadre d'une économie circulaire sur le territoire, valorisation sur le site Linex situé à Valliquerville (proximité Yvetot). La suppression de ces peupliers évitera un atterrissement trop important de la mare restaurée puisque nous supprimerons par la même occasion le dépôt de matière organique chargé en acide phénolique (mauvais pour les milieux et leurs habitants).



## • La berge

La berge actuelle de la mare est abrupte et inhospitalière. Elle n'offre pas une diversité remarquable de plantes rivulaires adaptées, et l'entretien annuel sévère réalisé par la commune n'aide pas en ce point. Le projet prévoit de reprendre la totalité de la berge sur l'ensemble du pourtour de la mare en réalisant une pente douce de minimum 4/1 pour la flore puisse s'installer et créer un milieu rivulaire diversifié.

Ce milieu rivulaire constitué de plantes issues de la banque naturelle de graines participera au maintien des berges contre l'érosion, au développement de la biodiversité du site, à l'épuration naturelle de l'eau et à l'intégration paysagère de la mare.



### • La renouée du Japon

Le site de la mare communale est bordé au Sud par une route départementale. Le talus routier qui constitue en partie la berge de la mare présente une station de renouée du Japon d'environ 720 m<sup>2</sup>. Deux autres stations de renouée du Japon situées au Nord de la mare représentent une surface d'environ 60 m<sup>2</sup>. Nous trouvons également 10 unités de robinier faux acacia présents au Sud Est de la mare au niveau de la station d'épuration.

Le projet prévoit de traiter ses différentes stations d'espèces exotiques envahissantes. L'entreprise retenue nous propose l'abattage des robiniers et, dans le cadre d'une variante, la mise en place d'une technique expérimentale anglaise de lutte contre les renouées asiatiques. Cette technique consiste à installer au sol un grillage rigide en acier galvanisé à petites mailles (10 mm x 10 mm). La renouée pousse à travers le grillage et, à un moment de son développement se trouve coincé dans la maille du grillage. Cet étranglement a pour conséquence de

limiter le développement du végétal. La végétation naturelle profite alors de ce ralentissement de la croissance de la renouée pour se développer, et ainsi concurrencer la plante exotique.

Cette technique serait très appropriée pour lutter contre la renouée, notamment au niveau du talus routier, que nous ne pouvons pas terrasser pour des raisons de stabilité de la voirie et de sécurité des usagers. De plus, la limitation du développement du végétal, permet d'espacer les interventions d'arrachages, tout en limitant les volumes de déchets verts à gérer.

Le SMBV souhaiterait profiter de ce chantier expérimental situé sur une parcelle communale, et facile d'accès afin de communiquer auprès des communes et des différents gestionnaires du territoire pour optimiser la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



# Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

## • Valorisation pédagogique

Le site a déjà été valorisé par le CAUE 76 dans le cadre d'aménagements pédagogiques (mise en place d'un ponton d'observation et d'un panneau de

communication sur la biodiversité du site).

Le projet du SMBV permettrait de donner un sens aux aménagements déjà réalisés et en effet, parler de biodiversité !



La mare, plutôt apparentée à un simple plan d'eau sans gestion et laissée à l'abandon, possède pourtant un réel potentiel, dès lors que l'on essaye de lui redonner un aspect et une fonctionnalité naturelle.

C'est aussi ce que le SMBV tente de faire avec la commune de Motteville sur ce projet innovant car, là où la plupart des porteurs de projet proposent des agrandissements de mare, nous proposons totalement l'inverse, à savoir obtenir une surface moins grande mais pour plus de richesse et de diversité écologique.

Le chantier a été attribué à l'entreprise Nature Environnement Terrassement pour un montant TOTAL de : 87 233.58 € TTC :

- dont 77 406 € TTC financés à hauteur de 80 % par

l'AESN (travaux mare)

- et 9 828 € à hauteur de 40 % par l'AESN (travaux renouée du Japon)

Les travaux ont été décalés à l'automne 2022 puisque le SMBV a dû réaliser un dossier de demande d'autorisation auprès de l'architecte des bâtiments de France, la mare se trouvant dans le périmètre de l'église classée de Motteville. Cependant, suite aux dernières tempêtes, et sous le couvert d'un arrêté municipal, nous avons entrepris l'abattage en urgence d'une trentaine de peupliers, qui menaçaient le stade de football situé juste à côté de la mare. Les travaux reprendront après l'été une fois que la mare sera au plus bas niveau d'eau.